



**Secrétariat du conseil
d'administration**

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n°4 du 13 février 2020

Fixation des paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2019	2020
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2317	1,2452
Variation de la VA	1,1 %	
Valeur de service du point : VS	0,04605	0,04656
Variation de la VS	1,1 %	
Rendement technique = VS / VA	3,74%	3,74%

La revalorisation prend effet au 1^{er} janvier 2020.

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot